pour diffusion immédiate

pour diffusion immédiate

Commission scolaire des Patriotes

Les lendemains du Conseil

le 21 mars 2007

Volume VI, numéro 8

Chers lecteurs,
Chères lectrices,

Hier, le 20 mars 2007, se tenait une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la C.S. des Patriotes. Vous trouverez ci-après un résumé des sujets traités à cette occasion.

L'équipe de rédaction,
Marie-Claude Grignon
Alain Gauthier

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

- Suite à la recommandation formulée par le Comité de sélection, les membres du Conseil ont procédé à la nomination de monsieur Jacques Beaudet au poste de directeur général adjoint. La date de son entrée en fonction est fixée au 9 avril 2007.

- Dépôt des comptes-rendus des comités stratégiques du Conseil des commissaires.

- Une lettre de la Fédération des commissions scolaires du Québec relativement à l'indexation de la rémunération des commissaires a été transmise aux membres du Conseil.

- Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, a transmis des informations aux commissaires, relativement au suivi du dossier de la vente de l'école Sacré-Cœur à Mont-Saint-Hilaire.

- Un état de situation a été présenté sur la consultation tenue concernant le calendrier scolaire 2007-2008 pour la formation générale des jeunes.

- Un état de situation sur la consultation dans le dossier des règles de passage du primaire au secondaire et du 1er cycle au 2e cycle du secondaire a été présenté à mesdames et messieurs les commissaires.

- Dépôt d'une demande de dérogation à la liste des matières par le Centre des services alternatifs.

- Hydro-Québec alloue une subvention de 724 000 $ à la CSP applicable au remboursement des coûts des travaux d'économie d'énergie.

- Dépôt d'une lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçant l'octroi d'une somme de 3 945 844 $ pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL SE TIENDRA LE MARDI 3 AVRIL 2007, À 19 H 30 AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE.